Art 29 LEC 2022

Vespa Capital

Sommaire

1. **Démarche générale de l’entité sur la prise en compte des critères ESG** p.4

   A. **Résumé de la démarche** p.5

   B. **Contenu, fréquence et moyens utilisés pour informer les souscripteurs, affiliés, cotisants, allocataires ou clients sur les critères relatifs aux objectifs ESG pris en compte dans la politique et la stratégie d’investissement** p.8

   C. **Adhésion de l'entité, ou de certains produits financiers, à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères ESG ainsi qu'une description sommaire de ceux-ci** p.9

2. **Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d’informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR)** p.10

Vespa Capital

« Un fonds d'investissement, partenaire de PME, géré par des entrepreneurs »

+ 10 années d'existence

100 M€ sous gestion

5 participations en portefeuille

Siège Social à Paris

8 Professionnels expérimentés

Notre démarche

Acquérir des PME de 8 M€ à 50 M€ en croissance, solides, rentables disposant d'équipes de management de qualité

Encourager à adopter de bonnes pratiques sociales et environnementales

Accompagner sur le long-terme (5-7 ans) afin de favoriser le développement

Partager la création de valeur avec les dirigeants et les salariés

Une démarche d'investisseur responsable
- Valoriser le capital humain
- Accompagner la transition énergétique des PME
- Aligner les intérêts de l'équipe de gestion, des dirigeants de participation et des investisseurs de Vespa Capital

2022, une année charnière pour l'ESG

Vespa Capital a formalisé les valeurs ESG qu'elle souhaite voir appliquer dans sa gestion en rédigeant sa politique ESG* en 2022 et a mis en place de nouvelles initiatives :

Mise en place d'un reporting ESG pour l'ensemble du portefeuille

carbometrix

Partenariat avec Carbometrix pour le calcul du bilan carbone de Vespa Capital et des participations

PRI Principles for Responsible Investment

Vespa Capital est signataire des Principes de l'Investissement Responsable (UNPRI) depuis 2022

SPRINTER

Première due diligence ESG (Sprinter)

**Plus d'informations sur www.vespa-capital.com*

1

Démarche générale de l’entité sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

A. Résumé de la démarche

Vespa Capital Gestion est une société de gestion indépendante, détenant 100 millions euros d'encours sous gestion, qui a pour but la gestion de fonds d'investissement de private equity small cap. et l'acquisition de PME.
La société de gestion est agréée par l'Autorité des marchés financiers depuis le 05/05/2022 sous le numéro GP-202213.

Vespa Capital Gestion investit principalement dans des PME régionales en proposant à des dirigeants d'entreprises des opérations de LBO sur-mesure afin de les accompagner dans divers projets tels que :

- La réorganisation du capital ;
- La transmission ;
- Le développement.

Vespa Capital Gestion accompagne toutes sortes d'acteurs : des entrepreneurs et dirigeants d'entreprises, des investisseurs institutionnels, des particuliers ainsi que des banques régionales.

Vespa Capital Gestion gère et conseil plusieurs véhicules d'investissement parmi lesquels :

- Vespa Capital II (SAS d'investissement Article 6 SFDR) ;
- Vespa Capital III (FPCI article 8 SFDR) ;
- Groupe Capitole (Club deals).

A. Résumé de la démarche

En tant que société de gestion, Vespa Capital Gestion est consciente de sa double responsabilité sociétale et environnementale :

- La société de gestion soutient la transition énergétique ainsi que la préservation de l'environnement dans le cadre de ses investissements à travers diverses initiatives en favorisant notamment l'approvisionnement de ses sociétés auprès d'acteurs locaux ou en encourageant une consommation responsable par la mise en place de procédures de tri, de recyclage et de réduction des déchets ;
- La société de gestion tient compte de la valorisation du capital humain et de la gestion équilibrée des ressources humaines dans ses investissements ;
- La société de gestion veille en permanence à ce que l'alignement d'intérêts soit respecté dans chacune de ses opérations en y associant à la fois les dirigeants des sociétés et leurs collaborateurs dans une démarche de création de valeur. Les opérations sont basées sur la confiance et la transparence.

Tous les fonds de Vespa Capital Gestion n'intègrent pas de façon systématique des critères ESG. A ce jour, Vespa Capital Gestion gère et conseille 3 entités d'investissement. Seul Vespa Capital III est Article 8 au sens de la réglementation SFDR, toutes les autres entités d'investissements sont classées article 6 SFDR.

Enfin, Vespa Capital Gestion a formalisé une politique ESG qui aborde les points suivants :

- Les convictions de la SGP ;
- L'approche adoptée privilégiant le long terme ;
- La définition d'un investissement ESG ;
- L'intégration de l'ESG dans le processus d'investissement de la SGP.

Plus précisément, concernant son processus d'investissement, Vespa Capital Gestion met en place un certain nombre d'indicateurs au niveau de chaque participation, ce qui permet ainsi la prise en compte et l'analyse des principaux risques en matière de durabilité. Cette prise en compte permet notamment à la société de limiter la survenance d'évènement dans le domaine extra-financier.

A. Résumé de la démarche

Pour ce faire, au moment de l'acquisition, Vespa Capital Gestion a mis en place un premier filtre reposant sur une exclusion sectorielle systématique pour les domaines suivants : armes, pornographie, tabac, drogues, tests et maltraitance animale, jeux d'argent et de hasard, énergies fossiles (charbon, gaz de schiste et pétrole) et activités économiques illégales.

Concernant les due diligences, Vespa Capital Gestion mandate un expert indépendant chargé de réaliser une analyse ESG préliminaire basée sur des critères prédéfinis afin de sélectionner les acteurs les plus performants en matière d'ESG. Il s'agit d'une analyse à la fois qualitative et quantitative basée sur des indicateurs de performance (KPIs) ainsi qu'une identification des opportunités permettant la création de valeurs innovantes.

L'ensemble de ces éléments, est ensuite soumis au Comité d'investissement, avant toute décision d'investissement définitive.

Après l'acquisition, Vespa Capital Gestion applique un processus de suivi au niveau de chaque entité investie en collaboration avec les dirigeants.

La société de gestion s'assure notamment du suivi et du pilotage des indicateurs ESG dans le cadre d'un conseil de surveillance ainsi que de la production de rapports annuels permettant l'évaluation des performances ESG et la prévision si nécessaire, de mesures correctives à mettre en œuvre.

B. Contenu, fréquence et moyens utilisés pour informer les souscripteurs, affiliés, cotisants, allocataires ou clients sur les critères relatifs aux objectifs ESG pris en compte dans la politique et la stratégie d'investissement

Au cours de l'exercice 2022, Vespa Capital Gestion a formalisé les valeurs ESG qu'elle souhaitait mettre en œuvre dans sa gestion via la rédaction de sa politique ESG accessible sur son site internet et disponible sur simple demande des investisseurs.

Un rapport ESG est produit annuellement par Vespa Capital Gestion. Le rapport ESG portant sur l'exercice 2022 aborde les points suivants :

- Chiffres clés, rappelant les principales données financières et caractéristiques de Vespa Capital Gestion ;
- Une présentation de l'approche ESG adoptée dans sa stratégie d'investissement et tout au long du cycle d'investissement ;
- L'ESG dans les participations de Vespa Capital Gestion détaillant notamment la méthodologie ESG en précisant les critères d'acquisition, la liste des secteurs exclus, les modalités de réalisation de la due diligence ESG, la comitologie et le processus de suivi ;
- Critères ESG retenus au sein de chacune des participations.

C. Adhésion de l'entité, ou de certains produits financiers, à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères ESG ainsi qu'une description sommaire de ceux-ci

Vespa Capital Gestion a adopté une démarche d'investisseur responsable en faisant de sa responsabilité ESG un outil ESG fondamental. Convaincue qu'une croissance intégrant les critères extra-financiers E, S et G est indispensable en termes de création de valeur, Vespa Capital Gestion est devenue signataire en 2022 des Principles for Responsable Investments (PRI) de l'ONU. Il s'agit d'une initiative lancée par des investisseurs en partenariat avec l'initiative financière du programme des Nations Unies pour l'Environnement (UNEP FI) et le Pacte Mondial des Nations Unies dont la mission est de favoriser la bonne gouvernance, l'intégrité et la responsabilité des investisseurs participant ainsi à la réalisation d'un système financier mondial durable.

Les signataires des PRI s'engagent notamment à respecter les six principes suivants :

- Prise en compte sur les questions ESG dans les processus d'analyse et de décisions en matière d'investissement ;
- Se comporter en investisseurs actifs en prenant en compte les questions ESG dans leur politique et pratiques d'investisseurs ;
- Publier des informations appropriées sur les questions ESG sur les entités dans lesquelles ils investissent ;
- Travailler à l'accroissement de l'efficacité des Principes et leur promotion ;
- Rendre compte annuellement de leurs activités et progrès dans l'application des Principes.

2

Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR)

Produit financier Article 8 SFDR

A ce jour, parmi les trois véhicules d'investissement gérés ou conseillés par Vespa Capital Gestion seul Vespa Capital III est classé Article 8 au sens du Règlement SFDR c'est-à-dire qu'il promeut des caractéristiques environnementales et sociales mais n'a pas pour objectif un investissement durable. Les caractéristiques promues sont :

- la réduction de l'impact des activités des organisations sur l'environnement ;
- la valorisation du capital humain ;
- le partage de la création de valeur entre les salariés et les actionnaires.

Il est à noter que pour chaque participation sous Article 8 SFDR, deux objectifs de développement durable (ODD) sont systématiquement intégrés et déclinés au sein des participations à savoir :

- ODD n°5 « Égalité des sexes », et plus particulièrement le sous-objectif 5.5 « Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique » ;
- ODD n°8 « Travail décent et croissance économique », et plus particulièrement le sous-objectif 8.5 « D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale » ;
- ODD n°13 « Lutte contre les changements climatiques », et plus particulièrement les sous-objectifs 13.1 « Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat » et 13.3 « Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide ».

Produit financier Article 8 SFDR

Ce fonds représente 34,69 % du montant total des encours sous gestion de Vespa Capital Gestion soit 35 700 000 d'euros (€) pour les fonds régulés.

L'ensemble des autres fonds détenus par la société de gestion sont classés Article 6 au sens de SFDR, c'est-à-dire que ces fonds ne font pas la promotion des caractéristiques environnementales et/ou sociales et qu'ils n'ont pas d'objectif d'investissement durable.

Concernant la prise en compte des PAI : Vespa Capital Gestion ne garantit pas être en mesure de collecter les informations nécessaires pour être conforme avec les RTS (Regulatory Technical Standards), telles que définies par l'Union Européenne (14 indicateurs). Compte tenu de la masse salariale de Vespa Capital Gestion (inférieure à 500 salariés), la SGP n'est pas soumise à la prise en compte des PAI sur son activité. Ainsi la SGP ne prend pas en compte les principales incidences négatives telles que définies dans le rapport RTS. Cette information relative à la non prise en compte des PAI est également disponible et accessible sur le site internet de Vespa Capital Gestion.

Vespa Capital Gestion SAS
+33 1 58 56 25 15
41 avenue George V, 75008 Paris
http://www.vespa-capital.com